

Projet rapport conseil du 16 décembre 2019

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Après une petite rectification, ce point a été approuvé à l'unanimité

2. Accueil Temps Libres - Rapport d'activités 2018-2019 - Plan d'actions 2019-2020 - Information

3. Convention entre la Commune et l'ASBL Culture Education Loisirs - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

4. Convention entre la Commune et le Service d'accueillantes d'enfants conventionnées "Accueil des Tout-Petits" - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

5. Modification budgétaire n°2 du CPAS - Exercice 2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS).

6. Budget du CPAS - Exercice 2020 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour » et 8 « abstention » (MCS, CDH+)

7. Budget communal - Exercice 2020 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour » et 8 « contre » (MCS, CDH+)

Pas de projection budgétaire pour la participation citoyenne.

Budget, coût supplémentaire de 606 267 euros annuels.

Certaines prévisions sont « gonflées », nous souhaiterions un budget plus « réaliste » d'autant que des ajustements budgétaires sont possibles.

La somme d'emprunt est énorme et surfaite par rapport aux autres années.

8. Subsidés 2019 - Phase VI - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

9. Situations de caisse au 31-03-2019 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Visa = accord sur le contrôle des différentes caisses et opérations comptables effectuées par l'échevin des finances.

A la question : « comment procédez-vous pour vérifier ? », le 1er échevin, Monsieur

Leerschool, nous a répondu : « Je fais des sondages; faire un contrôle est quasi impossible. Il faudrait un contrôle par un réviseur extérieur mais cela nous coûterait cher ».

10. Situations de caisse au 30-06-2019 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Voir point 9

11. Situations de caisse au 30-09-2019 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Voir point 9

12. NORIA - Rapport d'activités 2018, mouvements financiers 2018 et prévisions budgétaires 2020 - Information

13. Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève" - Comptes annuels 2017 - Approbation

A l'unanimité, les membres du conseil ont décidé de ne pas approuver les comptes 2017 de l'association

14. Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève" - Rapport d'activités et comptes annuels 2018 - Approbation

A l'unanimité, les membres du conseil ont décidé de ne pas approuver les comptes 2018 de l'association

15. Autorisation d'ester en justice - Affaire ENODIA et ses filiales

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Nous avons insisté sur le fait que, non seulement nous donnons l'autorisation d'ester en justice mais que nous serons attentif à ce que le collège fera de cette autorisation.

Selon le 1er échevin, Mr Leerschool, la question est de « suivre au bon moment (les autres communes et/ou la province de Liège) et de prendre un bon avocat et cela coûte cher.

Nous imaginons que la commune possède une assurance défense en justice ! nous souhaiterions que la commune de Sprimont ne s'associe pas avec la province de Liège dans ce dossier.

16. Règlement sur la mise à disposition par la commune de son domaine et de matériel - Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour », 3 « abstention » et 5 voix « contre » (MCS).

Nous étions intervenus lors du conseil communal du 22 octobre à ce propos.

Le texte présenté contient des erreurs et manque de précision. Nous avons rappelé qu'il s'agit là d'un règlement qui servira de référence en cas de conflit. Au vu du document, nous avons demandé le retrait de ce point et avons proposé de revoir le texte. La majorité n'a pas accepté la proposition, raison pour laquelle nous avons voté « contre ».

17. Assemblée générale ordinaire de la SPI du 17.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Nous avons demandé à la majorité de nous présenter leur point de vue, leur position, par rapport au plan stratégique de la SPI + (Société Provinciale d'Industrialisation) pour 2020-2022.

Le bourgmestre nous a répondu qu'il était tout à fait favorable au plan stratégique de la SPI +.

De notre côté, nous pensons que la SPI + (Société Provinciale d'Industrialisation) ne tient pas compte des enjeux actuels de notre société et fait du greenwashing ? . Cette intercommunale ne semble être présente que pour servir les objectifs des entreprises et oublie les besoins des citoyens et les petits producteurs locaux.

18. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE Intercommunale SCRL du 19.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Les délais entre la réception des dossiers et le conseil communal nous ne permettent pas de lire attentivement tous les dossiers, raison pour laquelle nous préférons nous abstenir.

19. Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 17.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « contre » (MCS)

Nous avons voté contre car il nous semble que le but de l'intercommunale ECETIA est de mettre en place un système permettant de contourner les balises financières imposées aux communes. Cela ressemble à un bon système belge pour contourner les réglementations.

Est-ce le rôle d'une intercommunale ?

20. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scirl du 20.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « contre » (MCS)

Voir point 18

21. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Intradel du 19.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Les délais entre la réception des dossiers et le conseil communal nous ne permettent pas de lire attentivement tous les dossiers, raison pour laquelle nous préférons nous abstenir.

22. Assemblée générale ordinaire de Néomansio Intercommunale du 19.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

23. Assemblée générale ordinaire de RESA du 18.12.2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour » et 8 voix contre (MCS, CDH+)

Deux candidats sont proposés ont poste de représentants des communes associées.

En effectuant une recherche, nous avons découvert que l'un des candidats proposés était titulaire de 17 mandats dont 8 rémunérés en 2017 (d'après le site cumuleo). Parmi ses mandats, administrateur de finanpart et de publifin.

Le 14 novembre cette personne a donné sa démission d'administrateur représentant les communes associées au sein d'Enodia (anciennement publifin). Rappelons que les communes ont été financièrement lésées dans cette affaire.

Enodia propose donc cette même personne deviennent administrateur représentant des communes associées au sein de RESA !

Nous avons également rappelé qu'au point 15, nous avons donné l'autorisation au collège d'ester en justice contre ces mêmes administrateurs !

Toutes ces informations n'ont pas empêché la majorité (liste du Bourgmestre MR et E-PS) de voter « pour ».

Selon notre point de vue, cela est complètement incohérent ! Nous avons vraiment le sentiment que certains « pions » sont déplacés d'une intercommunale à l'autre !

24. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 18.12.2019 - Approbation

Ce point a été retiré

25. Marché de Services - Mission d'auteur de projet - Rénovation de la bibliothèque communale de Sprimont sise rue du Centre, 31 à 4140 Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Nous sommes surpris que la commune fasse appel à un architecte extérieur (coût 45 000 euros) alors que la commune a un architecte capable de gérer ce dossier.

D'après le collège, l'architecte de la commune est débordé.

Au vu des réponses qui nous ont été fournies, nous avons décidé de nous abstenir.

26. Marché de Travaux - Conception et réalisation d'une piste de pumtrack dans le parc communal - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Voir notre interpellation lors du conseil du 27 mai 2019.

27. Marché de Fournitures - Acquisition d'un bus d'occasion - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

28. Marché de Travaux - Réparation de la toiture de l'école du Centre - Décision du collège communal du 22.10.2019 - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

29. Marché de Fournitures - Location d'un bus pour transports scolaires - Décision du collège communal du 29.10.2019 - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

30. Marchés de Fournitures - Réparation d'un bus pour transports scolaires - Décision du collège communal du 29.10.2019 - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

31. Marché de Services - Réparation de la chaudière de salle Devahive - Décision du collège communal du 12.11.2019 - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

32. Règlements complémentaires de police - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

33. Demande de M. et Mme Hamzaoui-Crisner - Modification de voirie, rue de Broumaye (CV n°134) - Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Nous nous sommes abstenus car, pour nous, la politique menée depuis près de trente ans en matière de cession de voiries par les candidats bâtisseurs manque de vision. Les cessions de parcelles (aux frais du cédant : frais d'actes, d'aménagement, de plans) ont lieu au profit de la commune, qui jusqu'à aujourd'hui, n'utilise pas ces élargissements, et ne les entretient que très mal. Bref, la plupart du temps, ces parcelles cédées deviennent des borborygmes le long de nos routes.

La voirie ainsi élargie favorise les vitesses élevées des automobilistes, les dépassements dangereux, et incommodent les piétons qui par temps de pluie, notamment, se font allègrement "rincer".

Nous avons cependant soulevé un point positif, c'est que la cession, cette fois, a eu lieu par les soins du comité d'acquisition et non par notaire (comme nous l'avions proposé à plusieurs reprises). Ce qui laisse supposer que les frais sont, d'une part réduits et d'autre part, qu'ils sont à charge de la commune et non du contribuable.

34. Convention d'occupation précaire - Bien au camping Les Peupliers - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

35. RCA - Contrat de gestion 2020-2022 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

36. RCA - Plan d'entreprise 2020-2024 - Communication

37. RCA - Budget 2020 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

38. RCA - Grille tarifaire - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

39. Acquisition d'une parcelle à Adzeux, Allée des Chevreaux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

40. Acquisition d'une parcelle à Adzeux, Allée des Biches - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

41. Plan HP - Convention de vente, Allée des Biches - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

42. Statut administratif du personnel communal - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

43. Règlement de travail du personnel communal - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

44. Personnel communal - Emploi de chef de bureau - Constitution d'une réserve - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

45. Personnel communal - Emplois d'ouvriers qualifiés - Mode d'attribution des emplois - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Points déposés par notre mouvement citoyen

46. Application de la Norme « Q-zen » - Approbation

Attendu qu'en 2010, la Commission Européenne a publié une Directive sur les normes énergétiques pour la construction de nouveaux bâtiments ayant pour objectif des bâtiments quasi zéro énergie. (Directive 2010/31);

Attendu que la Commission Européenne a émis un avis interprétatif de cette même Directive (recommandation 2016/1318);

Cette recommandation implique que l'ensemble de l'énergie nécessaire par un bâtiment quasi zéro énergie soit couverte par des sources d'énergie renouvelable;

Attendu que la Région Wallonne a transposé cette Directive sous le nom de «norme Q-zen » qui sera d'application dans sa forme finale le 31 décembre 2020 (28 JANVIER 2016. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments);

Attendu que la Commission Européenne a publié en 2018 une nouvelle Directive afin d'avoir pour 2050 l'ensemble des bâtiments avec consommation énergétique quasi nulle selon les mêmes critères que la Directive de 2010, tout en appliquant la recommandation de 2016 (Directive 2018/844);

Attendu que le Gouvernement Wallon de 2019 et l'ensemble des partis de la majorité, soit le MR, Le PS et Ecolo, ont décidé dans leurs déclarations de politique régionale, la neutralité carbone des bâtiments pour 2050;

Considérant que ces différents éléments impliquent donc qu'une maison dont le permis sera demandé et qui sera construite en 2020 devra donc être modifiée avant 2050 afin de suivre la norme wallonne Q-Zen alors qu'une maison construite en 2021 ne devra pas être modifiée à l'exception de l'énergie résiduelle qui devra être d'origine renouvelable;

Afin de remédier à cette incohérence;

Vu la déclaration de politique générale adoptée par le conseil communal en date du 28 janvier 2019 stipulant : « Pour le bâti privé également, impulser des projets de rénovation respectueux de l'environnement pour tendre vers des bâtiments basse énergie; mettre en œuvre une sensibilisation accrue du grand public pour renforcer les efforts des citoyen(ne)s en matière d'économies d'énergie ».

Vu le plan stratégique transversal reprenant la stratégie développée par le collège communal et plus précisément :

- Objectif opérationnel 2.6.1 « Réduire les consommations énergétiques et encourager les énergies renouvelables »;

En application de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur

Sur proposition de :

Sylvie GARRAY, Catherine CHAPELLE, Isabelle MOREAU, Olivier ROUXHET et Michel BEAUFAYS, représentant le MC S Mouvement Citoyen de Sprimont;

tous conseillers, conseillères, communal;

Article unique :

La Commune de Sprimont appliquera dès 2020, la norme Wallonne Q-ZEN qui doit être appliquée en 2021 et la Recommandation Européenne de 2016 « La quantité quasi nulle ou très basse d'énergie requise devrait être couverte dans une très large mesure par de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » afin que les nouveaux bâtiments sur la Commune de Sprimont puissent satisfaire immédiatement tant à la Directive Européenne de 2018 qu'à la déclaration de politique régionale wallonne.

5 voix « pour » (MCS) et 17 voix « contre »

La proposition est rejetée

47. Formation d'un groupe d'action et de réflexion - Approbation

Vu le Procès-verbal de la rencontre du samedi 23 novembre 2019 entre

- Monsieur Luc Delvaux Bourgmestre de Sprimont et
- Monsieur et Madame Lambinon, Monsieur et Madame Gilles Représentants de nombreux habitants de Dolembreux

relatif à divers problèmes rencontrés par les habitants de Dolembreux et principalement par les riverains de la rue PiretFontaine, et notamment :

- La vitesse excessive dans toute la traversée du village
- L'absence ou le mauvais état des trottoirs
- La mauvaise gestion du carrefour
- L'insécurité des usagers faibles.

Vu le dossier transmis à tous les groupes politiques représentés au Conseil Communal par une soixantaine d'habitants de Dolembreux illustrant les problèmes dont question et présentant des propositions de solution ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et notamment l'article L1122-30, al. I Er ;

« Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure ».

Vu la déclaration de politique générale en son 1er paragraphe « participation citoyenne » adoptée par le conseil communal en date du 28 janvier 2019;

Vu le plan stratégique transversal reprenant la stratégie développée par le collège communal et plus précisément :

- l'objectif stratégique 2. 1 « Offrir un cadre de vie convivial et adapté aux besoins des citoyens»
- l'objectif opérationnel 2.1.2 : « améliorer la voirie et les équipements communaux »
- l'objectif opérationnel 2.1.3 : « favoriser la mobilité douce et l'accessibilité PMR dans la commune »
- l'objectif opérationnel 2.1.4 : « assurer plus de sécurité dans la commune »
- l'objectif stratégique 2.4 « Renforcer la citoyenneté et la démocratie participative »
- l'objectif stratégique 2.8 «Aider les jeunes à s'inscrire dans la citoyenneté et la vie active » ;

Considérant la volonté du Collège communal de rapprocher davantage encore le citoyen de Sprimont avec la politique locale ;

En vertu de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur;

Sur proposition de :

Sylvie GARRAY, Catherine CHAPELLE, Isabelle MOREAU, Olivier ROUXHET et Michel BEAUFAYS, représentant le MCS Mouvement Citoyen de Sprimont;

tous conseillers, conseillères, communaux,

Article unique :

de former un groupe de réflexions et d'actions composé des habitants de Dolembreux et principalement des riverains de la rue Pirefontaine, de deux membres du CDH+, de deux membres du Mouvement Citoyen de Sprimont et de 2 membres de la majorité.

Ce groupe sera chargé d'étudier toutes les possibilités pour parvenir à une résolution des problèmes évoqués dans le dossier dont question et notamment :

- La vitesse excessive dans toute la traversée du village
- L'absence ou le mauvais état des trottoirs
- La mauvaise gestion du carrefour
- L'insécurité des usagers faibles.

5 voix « pour » (MCS), 3 « abstention » (CDH+) et 14 voix « contre » (MR et E-PS)

La proposition est rejetée

48. Initiative citoyenne communale - Approbation

Vu le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 qui ouvre le droit à "l'initiative citoyenne européenne" ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et notamment l'article L1122-30, al. 1er ;

Vu la déclaration de politique générale en son V paragraphe « participation citoyenne » adoptée par le conseil communal en date du 28 janvier 2019;

Vu l'objectif stratégique 2.4 figurant au Plan stratégique transversal « Renforcer la citoyenneté et la démocratie participative » reprenant la stratégie développée par le collège communal ;

Vu l'objectif stratégique 2.8 figurant au Plan stratégique transversal « Aider les jeunes à s'inscrire dans la citoyenneté et la vie active » reprenant la stratégie développée par le collège communal ;

Considérant donc la volonté du Collège communal de rapprocher davantage encore le citoyen de Sprimont avec la politique locale ;

En vertu de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur;

Sur proposition de :

Sylvie GARRAY, Catherine CHAPELLE, Isabelle MOREAU, Olivier ROUXHET et Michel BEAUFAYS, représentant le MCS Mouvement Citoyen de Sprimont;

tous conseillers, conseillères, communaux;

Article unique :

« Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de SPRIMONT avec la politique locale, - dans la logique du traité de Lisbonne qui ouvre le droit à 'l'initiative citoyenne européenne"-, un groupe d'au moins cinq citoyen(ne)s domicilié(e)s à Sprimont, âgé(e)s de 16 ans au moins, peut soumettre au conseil communal, selon les modalités reprises ci-après, la mise en débat d'un point, d'un sujet, ou d'un thème d'intérêt communal, entrant dans le cadre des compétences communales et ne relevant pas de matières qui requièrent le huis clos »

5 voix « pour » (MCS) et 14 voix « contre » (CDH+, MR, E-PS)

La proposition est rejetée